



PROTOCOLE des MATINÉES DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS SPÉCIAL COVID



L'actuelle situation sanitaire liée au COVID-19 nous impose d'appliquer un protocole sanitaire, afin de garantir la santé et la sécurité de tous.

Ce protocole temporaire pourra être amené à changer en fonction de l'évolution de la situation nationale et locale et des décisions des autorités.

Lieux



Afin d'éviter le brassage de groupes et faciliter le nettoyage et la désinfection, nous avons dû, **sur certaines communes, changer les lieux des matinées.**

NOUVEAUX LIEUX :

- Montfaucon-Montigné : *Espace culturel Maurice Ripoché*
- S^t André de la Marche : *Salle des associations sous la salle des mariages de la mairie*
- S^t Germain sur Moine : *Salle sous la mairie*
- S^t Macaire en Mauges : *Salle de réunion, entrée Laludo, Centre Social Indigo*
- Tillières : *Salle de la mairie*
- Torfou : *Salle du Cercle, rue St Sauveur*

COMMUNES DÉLÉGUÉES DONT LES LIEUX RESTENT INCHANGÉS :

- Le Longeron : *Salle Prosper Amiot*
- Roussay : *Maison des associations*
- S^t Crespin sur Moine : *Salle des Arres*

Faute de salle adaptée, les matinées de La Renaudière sont pour l'instant suspendues. Les assistantes maternelles peuvent, si elles le souhaitent, participer aux matinées proposées sur les autres communes déléguées.



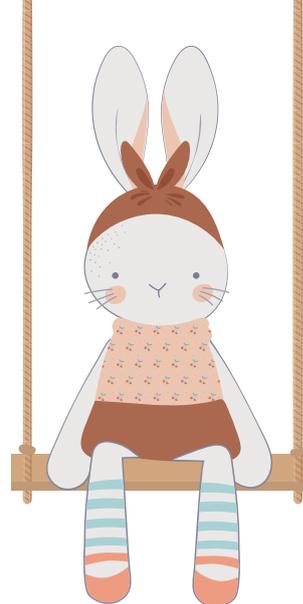
Horaires



Les horaires ont été modifiés, pour nous permettre d'aérer, nettoyer et désinfecter les locaux avant et après votre venue et prévoir les temps de lavage des mains pour vous et les enfants.

Les matinées se déroulent désormais en **trois temps** :

- ☀️ **10h à 10h15** : arrivée et lavage des mains
- ☀️ **10h15 à 11h15** : matinée
- ☀️ **11h15 à 11h30** : départs et lavage des mains



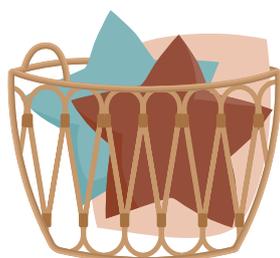
PROTÉGEONS LES ENFANTS, PROTÉGEONS-NOUS



- ☁️ Accueil maximum de **20 enfants non scolarisés** (sauf St Macaire **11 personnes**)
- ☁️ **Inscription préalable obligatoire pour toute commune** (en téléphonant à l'accueil du Centre Social Indigo au 02 41 49 06 49)
- ☁️ **Port du masque obligatoire pour tous les adultes** (apportez le vôtre)
- ☁️ **Lavage des mains pour tous** (enfants et adultes) à l'entrée et au départ, ainsi que pour les adultes après mouchage et avant/ après change d'un enfant.
- ☁️ Apporter sur-chaussettes ou chaussons personnels (pour les enfants et adultes)
- ☁️ **Autorisation parentale écrite obligatoire pour tout nouvel enfant présent.**
(Pour les enfants qui ont déjà participé aux matinées, il n'est pas nécessaire de compléter une nouvelle autorisation mais les assistant(e)s maternel(le)s doivent vérifier auprès des parents s'ils sont toujours d'accord pour que leur enfant participe aux matinées, dans ce contexte de COVID).

NOUS METTONS TOUT EN ŒUVRE POUR VOUS ACCUEILLIR DANS LES MEILLEURES CONDITIONS SANITAIRES POSSIBLES :

- ☁️ **Un seul animateur** présent lors des matinées pour limiter les contacts.
- ☁️ Activités en extérieur privilégiées lorsque cela est possible.
- ☁️ Nettoyage et **désinfection** des sols, des tapis et des jeux avant /après chaque matinée
- ☁️ **Aération** des locaux avant et après les matinées
- ☁️ Mise à disposition de savon, serviettes à usage unique, pour le nettoyage des mains et de spray désinfectant si besoin pour le nettoyage des surfaces
- ☁️ Listes des noms et des coordonnées des participants des matinées consignées dans un classeur pour le contact-tracing en cas de cas positif de Covid-19 parmi les participants (pour une durée de 15 jours).

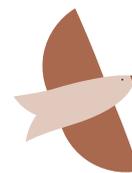


EN CAS de SUSPICION OU de CONTAMINATION d'UN ADULTE OU d'UN ENFANT



AVANT LA MATINÉE :

- ☁ Si l'assistant(e) maternel(e), l'enfant (ou un proche de l'enfant ou de l'assistant maternel), présente des symptômes de la Covid-19, l'assistant(e) maternel(e) ou l'enfant ne pourra pas être accueilli à la matinée.
- ☁ L'enfant qui est accueilli chez l'assistante maternelle car son établissement (crèche, classe, école) est fermé pour cause de COVID, ne peut pas, non plus, participer aux matinées.



pendant LA MATINÉE :

- ☁ Si l'assistante maternelle ou l'enfant présente des symptômes à leur arrivée ou pendant la matinée, ils doivent repartir sans délai et prendre rendez-vous avec un médecin pour un avis médical.



Après LA MATINÉE :

- ☁ Que les symptômes soient apparus lors de la matinée ou après, l'assistante maternelle informe le Relais Assistants Maternels de l'évolution de l'état de santé de la personne concernée.
- ☁ Si un participant (adulte ou enfant) est testé positivement au COVID-19, l'assistant(e) maternel(le) prévient sans délai les animateurs du Relais Assistants Maternels. Ceux-ci prennent tout de suite contact avec l'Agence Régionale de Santé et le Référent COVID de la PMI afin de leur transmettre la liste des participants à la matinée.
- ☁ Les personnes considérées comme contact à risque sont ensuite rappelées par l'assurance maladie.

